



## INSCRIPTIONS AUX SERVICES PERISCOLAIRES

ANNEE 2017 - 2018

### DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

- ACCUEIL PERISCOLAIRE (MATIN, SOIR ET ETUDES SURVEILLEES)
- RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE
- ACCUEILS DE LOISIRS MATERNEL ET PRIMAIRE



### ENFANTS CONCERNES

Tous les enfants devant fréquenter ces services durant l'année scolaire 2017 - 2018.

**L'INSCRIPTION EST ANNUELLE : PENSEZ A INSCRIRE VOS ENFANTS,  
MEME S'ILS ONT DEJA FREQUENTE CES SERVICES EN 2016 - 2017.**

### COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Retirer un dossier au Pôle Scolaire - Jeunesse

21, avenue Charles de Refuge

à partir du 3 avril 2017

ou le télécharger sur le site Internet de la ville

[www.ville-saint-andre-les-vergers.fr](http://www.ville-saint-andre-les-vergers.fr) / rubrique Enfance Jeunesse

2. Prendre rendez-vous auprès du Pôle Scolaire - Jeunesse

au 03 25 83 15 25 (de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h)

Du mardi 2 au mercredi 31 mai 2017

3. Rapporter votre dossier, selon le rendez-vous fixé,

au Pôle Scolaire - Jeunesse - 21, avenue Charles de Refuge

du jeudi 1<sup>er</sup> juin au vendredi 28 juillet 2017

### ATTENTION !

**Aucune photocopie ne sera effectuée par le service.**

**Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**

Pour inscrire votre enfant à ces services,  
vous devrez être à jour de vos règlements (restauration scolaire, accueils de loisirs).